



# Communiqué CGT France Travail Hauts-de-France



## Pouvoir d'agir ou Agir avec pouvoir ? la nouvelle lubie de la direction !



### Pouvoir d'agir, c'est quoi, ça vient d'où ?

À France Travail, la Direction générale promet aujourd'hui le « Développement du Pouvoir d'Agir » (DPA), inspiré des travaux de Yann Le Bossé, professeur au Québec.

Mais notre direction régionale, toujours empressée d'être les premiers de la classe à demander à tous les sites de "coconstruire le développement du pouvoir d'agir des usager.es à l'échelle du collectif" pour les conseiller.es placement, mais aussi les conseiller.es entreprise, les conseiller.es indemnisation."

**Ce n'est pas fini** puisque, pour notre direction régionale, cela concerne aussi les conseiller.es CRE. **Mais ce n'est pas fini...** Il concerne aussi les managers dans le développement du pouvoir d'agir des équipes et des agent.es. Enfin, il concerne aussi les agent.es des fonctions support dans leur offre de service aux usager.es internes. **Bref, nous sommes TOUS ET TOUTES concerné.es. Alors que ce projet prévoit de modifier l'organisation du travail, aucune présentation dans les instances du personnel... ça commence mal !**



## DERRIÈRE DES MOTS SÉDUISANTS — AUTONOMIE, CONFIANCE EN SOI, CO-CONSTRUCTION — SE CACHE UNE TRANSFORMATION PROFONDE DE NOS MISSIONS DE SERVICE PUBLIC.

### Mais de quel « pouvoir » parle-t-on réellement ? Du pouvoir d'agir...

### ou de l'injonction à se débrouiller seul ?

Présenté comme une démarche émancipatrice, le DPA **risque surtout de transférer la responsabilité de la situation des privé.es d'emploi... sur les privé.es d'emploi eux-mêmes.**

- Moins de droits opposables, plus de responsabilisation individuelle,
- Moins d'accompagnement structuré, plus d'auto-prescription,
- Moins de moyens pour les agent.es, plus d'injonctions à « activer » les usager.es,

**Ce glissement n'est pas neutre : il déplace la question du chômage d'un problème social et économique vers une question individuelle, sur le principe que France Travail n'a pas les moyens d'assurer ses missions confiées pourtant par la loi.**

**Et pour notre direction, agent.es et usager.es :  
mêmes logiques, mêmes pressions !**

Ce « pouvoir d'agir » est aussi demandé aux agent.es et managers :

Être autonomes... sans moyens,

Être innovants... sous contrainte d'indicateurs,

Être responsables... sans marges de manœuvre réelles.

### Une confusion dangereuse :

### "agir avec pouvoir" ou "pouvoir agir" ?

Donner du pouvoir d'agir supposerait : des droits effectifs et garantis, des moyens humains et matériels renforcés, un accompagnement de qualité, choisi et non subi. Or, ce que nous constatons sur le terrain, c'est l'inverse :

- Des portefeuilles toujours plus chargés,
- Une dématérialisation qui exclut les plus fragiles,
- Une pression accrue sur les objectifs et sur l'augmentation du nombre de contrôle de recherche d'emploi,
- des droits à l'assurance chômage, à la formation, à la création d'entreprise qui se réduisent.

**Peut-on réellement parler d'émancipation quand les conditions d'un véritable choix n'existent pas ?**

**Notre exigence : garantir nos missions de Service Public seul véritable pouvoir d'agir, collectif et garanti, avec :**

- **Des effectifs suffisants pour un accompagnement digne,**
- **Des droits renforcés pour les usager.s,**
- **Une politique de l'emploi qui s'attaque aux causes du chômage et non aux privé.es d'emploi,**
- **Le respect de nos missions de Service Public.**

## LE "POUVOIR D'AGIR" NE DOIT PAS DEVENIR LE POUVOIR DE L'INSTITUTION DE SE DÉSENGAGER ! APRÈS LA DÉMARCHÉ EFFICIENCE , LE POUVOIR D'AGIR, ET DEMAIN ?

Syndiquez Vous !



A Villeneuve d'Ascq, le 6 mai 2026

CGT France travail Hauts-de-France  
syndicat.cgt-hdf@francetravail.fr